



Strasbourg, le 22 mars 2019

THB-GRETA(2019)LD34
(cf. point 33 du projet d'ordre du jour de la 34ème réunion)

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

34ème réunion du GRETA

Strasbourg, 18-22 mars 2019
Ouverture à 9:30

Salle G.04 – Bâtiment Agora

LISTE DE DECISIONS

-
- Point 1 Ouverture de la réunion
- Point 2 Déclaration solennelle par les nouveaux membres du GRETA
- Point 3 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
- Point 4 Rapport oral du Bureau *ad interim*
- Point 5 Questions administratives et budgétaires
- Point 6 État des signatures et ratifications de la Convention
- Point 7 Élection du/de la Président(e) et des Premier/Prémière et Second(e) Vice-Président(e)s du GRETA

Le GRETA a élu, pour un mandat de deux ans, les membres suivants de son Bureau:

- M. Davor Derenčinović, Président
- M. Ryszard Piotrowicz, Premier Vice-Président
- Mme Helga Gayer, Seconde Vice-Présidente.

- Point 8 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur l'Andorre

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

- Point 9 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur la Finlande

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

- Point 10 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur l'Allemagne

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

- Point 11 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur la Lituanie

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

-
- Point 12 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport du GRETA sur la Hongrie
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 13 1er/2ème cycles d'évaluation : adoption du rapport du GRETA sur le Liechtenstein
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 14 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport du GRETA sur la Suisse
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 15 1er cycle d'évaluation : adoption du rapport du GRETA sur la Turquie
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 16 1er/2ème cycles d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation à Monaco
- Point 17 1er cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en République tchèque
- Point 18 Retour d'informations sur les entretiens à haut niveau avec les autorités françaises (Paris, 11-12 février 2019)
- Point 19 2ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur l'Islande
- Point 20 2ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur l'Italie
- Point 21 2ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur Saint-Marin
- Point 22 Préparation des visites d'évaluation du 3ème cycle
- Point 23 Rapports des gouvernements sur les mesures prises pour se mettre en conformité avec les recommandations du Comité des Parties et informations supplémentaires soumises à la suite de ces rapports
- Le GRETA a discuté les rapports soumis par les autorités de la Belgique, de la France, des Macédoine du Nord, de la Pologne, de la Serbie et de la Slovénie aux recommandations du Comité des Parties dans le cadre du 2ème cycle d'évaluation, et s'est mis d'accord sur les points à suivre dans le cadre du dialogue continu avec les autorités concernés.

-
- Point 24 Communications écrites de la part du GRETA sur des requêtes à la Cour européenne des droits de l'homme
- Point 25 Projet de Recommandation de politique générale sur les questions de protection internationale en rapport avec des victimes de la traite des êtres humains
- Point 26 Échange de vues avec l'Ambassadeur Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés
- Point 27 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA
- Point 28 Informations sur les activités d'autres organes du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA
- Point 29 Activités de suivi relatives aux recommandations du GRETA
- Point 30 Dates des prochaines réunions

35ème réunion : 8-12 juillet 2019
36ème réunion : 18-22 novembre 2019
37ème réunion : 23-27 mars 2020
38ème réunion : 6-10 juillet 2020
- Point 31 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 35ème réunion
- Point 32 Questions diverses
- Point 33 Adoption de la liste des décisions prises pendant la 34ème réunion